

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

02/06/2022

AFFICHEE LE :

02/06/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

15 juin 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 8 juin, à 19h30

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Sylvain GIRODON, Christophe CURTAT.

ABSENTS : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Nicolas BOHERE, Chantal HENRY.

PROCURATIONS : Maryline LELEGARD-ESCOLIVET à Josiane MALLET, Nicolas BOHERE à Joël JEANNE.

Monsieur Dominique MASSA a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DSIL 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA POSE DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES A L’ÉCOLE DES TILLEULS

DELIBERATION N° **DELIB-2022-059**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

L'article 159 de la loi de finances pour 2016 a créé la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Ce dispositif est inscrit désormais dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) sous les articles L2334-42 et R2334-39.

La DSIL est destinée au soutien de projets de :

- 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Ces subventions sont attribuées par le représentant de l'Etat dans la région.

Un dossier de demande de subvention a été déposé concernant la pose de panneaux solaires photovoltaïques à l'école des Tilleuls. En effet, la Ville de Mondeville s'est engagée dans une politique ambitieuse de rénovation de son patrimoine bâti pour limiter ses consommations d'énergie.

Au delà de l'isolation des bâtiments, la Ville souhaite disposer d'un parc de panneaux solaires photovoltaïques lui permettant de produire une partie de ses consommations électriques.

Les 184 panneaux solaires photovoltaïques disposés sur les versants sud de l'école des Tilleuls permettront une production approximative de 41 MWh/an. Cette énergie électrique sera autoconsommée par le groupe scolaire et par les bâtiments communaux environnants, via une convention d'autoconsommation groupée signée entre la Commune et ENEDIS.

Le coût de ce projet s'élève à 123 600 € HT. Une subvention de 40% est demandée au titre de la DSIL 2022.

Par conséquent,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2334-42 et R.2334-39,

Après consultation de la commission Urbanisme et transition écologique du 24 mai,

Après consultation de la commission Finances, Moyens généraux et commande publique du 1^{er} juin 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à solliciter une subvention de 40% au titre de la DSIL 2022 pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur l'école des Tilleuls ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à prendre tout acte s'y rapportant.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT